Vitrolles
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Bouches-du-Rhône

DÉLIBÉRATION N°01/2025

Mise en ligne le :

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Séance du 6 MARS 2025

DELIBERATION N°01/2025

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'Épicerie Sociale du CCAS, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, MME THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Mylène

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme DESCLOUX Odette

Absents : SAHUN Véronique, SANCHEZ Philippe, Mme RIOUL Françoise

C.A. en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 13

Date de convocation : 25 février 2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 12.

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule, pour les CCAS des Communes de plus de 3500 habitants, que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique mais il ne fait

pas l'objet d'un vote.

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire permet d'informer le Conseil d'administration et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures.

Considérant qu'il convient d'acter le débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
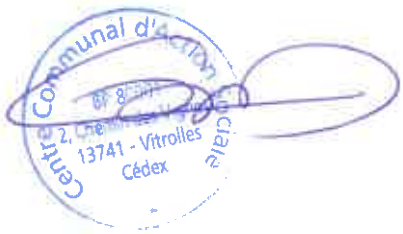
Marilyne CZURKA